



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

Choisir l'avenir, transporter l'innovation

Titre de la rencontre : Rencontre du Comité d'accompagnement du projet de mine de graphite

COMPTE-RENDU

DATE ET HEURE	30 mars 2020 à 13h30
LIEU	Conférence téléphonique
PERSONNES PRÉSENTES	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Robert Papineau - Administrateur, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière• Julien Charrette – Administrateur, Bassin versant Saint-Maurice• France Chapdelaine – Directrice Générale, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.• Pierre Allard - Citoyen de Saint-Zénon• Réjean Gouin - Maire, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints• Valérie Pichot – Directrice, Service de développement local et régional de Matawinie• Jacques Senécal – Citoyen de Saint-Michel-des-Saints• Frédéric Gauthier - Directeur environnement et développement durable, Nouveau Monde Graphite• Isabelle Levasseur - Responsable des relations à la communauté, Nouveau Monde Graphite <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Andrée Anctil - Co-proprétaire, Hôtel le Central• Céline Racine - Citoyenne de Saint-Michel-des-Saints• Félix Nadeau-Rochon – Directeur par intérim du service d'aménagement, MRC de Matawinie• Julie Martin – Directrice générale, Municipalité de Saint-Zénon• Pierre Boucher - Représentant, Conseil de la Nation Atikamekw• Glen Dubé – Élu, conseil de bande, Manawan <p>Étaient invités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Éric Desaulniers - Président, Nouveau Monde Graphite• Marc Duclos - Négociateur en chef en Chef-CDAM/CNA
ORDRE DU JOUR	
	1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
	2. Présentation et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
	3. Adoption et suivi du compte-rendu du 5 février 2020
	4. Retour sur les audiences publiques en environnement et suites à donner
	5. Rapport Norda Stelo – Suivis à réaliser
	6. Comité de suivi
	7. Plan d'intégration au territoire
	8. Divers
	9. Prochaine date de rencontre et sujets
	10. Évaluation et conclusion

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 13h30 par vidéo-conférence en raison des mesures d'urgence sanitaire qui sévit au Québec en lien avec la COVUD-19. Madame Levasseur souhaite la bienvenue à toutes et à tous et indique que messieurs Desaulniers et Duclos sont présents à titre d'invités. Le quorum est confirmé.

2. Présentation de l'ordre du jour.

Il est proposé par Robert Papineau et secondé par Julien Charette d'adopter le projet d'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 5 février 2020 du comité d'accompagnement.

Il est proposé par Julien Charette et secondé par France Chapdelaine d'adopter le compte-rendu de la rencontre du 5 février 2020 en ajoutant au point 4, suivi à réaliser; *Mme Chapdelaine préparera un tableau des points à surveiller selon l'analyse de Norda Stelo. Ce tableau sera acheminé aux membres du comité par courriel et présenté lors de la prochaine rencontre du comité d'accompagnement.*

Adopté à l'unanimité.

Suivi du compte-rendu du 5 février 2020.

Considérant que les points nécessitant un suivi se retrouvent à l'ordre du jour, il est proposé aux membres de les traiter à même l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

4. Retour sur les audiences publiques en environnement et suites à donner

Une brève mise à jour de certains éléments présentés au BAPE en lien avec le projet Matawinie est réalisée par Monsieur Gauthier.

- **Ligne 120 kV** : Hydro-Québec devient le promoteur de la ligne 120 kV. Il verra entre autres à l'ingénierie de détail, la construction et les négociations avec les propriétaires touchés par le tracé.
- **Projet commercial** : Des travaux préparatoires seront réalisés dès octobre prochain afin de débiter le déboisement du site du concentrateur. Le chemin d'accès pour cette phase des travaux sera le chemin actuellement utilisé et celui-ci pourrait faire l'objet d'amélioration mineure.
- **Chemin d'accès** : À la suite des audiences du BAPE, NMG est à évaluer un nouveau tracé afin d'éviter de passer dans le village et au domaine Lagrange. Ce nouveau chemin permettrait de sortir directement sur la route 131 aux abords de JECC Mécanique et de la SQ. Ce chemin permettra l'accès à la mine aux employés et visiteurs et pour les livraisons ou expédition du concentré de graphite. La route sera à la charge de NMG (construction et entretien) et pourrait être fonctionnelle en 2021.
- **Mise à jour de la ressource minérale** : Une campagne de forage complétée à l'automne 2019 a permis de rehausser les connaissances géologiques de la propriété Matawinie et de confirmer une augmentation de 25% de la ressource minérale en fosse.

- **BAPE** : Les deux premières parties des audiences du BAPE se sont déroulées du 28 janvier au 26 février. Les membres du comité sont invités à échanger sur des éléments qui les ont interpellés lors des audiences. On note :
 - Eau-bruits-poussière comme préoccupations générales;
 - Le transport dans le domaine Lagrange est un irritant;
 - L'inquiétude et l'émotivité des citoyens qui vivent tout près de la mine ou plus loin;
 - Les gens du Lac Trèfle semblent avoir été incommodés par les forages du tout début des travaux de la mine lorsque des travaux étaient faits dans ce secteur;
 - Les mémoires et la CCHM, de la Municipalité de SMDS et des commerçants ont contribué à soulever l'importance de l'impact économique dans le milieu;
 - Les perspectives de retour des gens en région vs l'emploi ont été aussi nommées.

Les suites à prévoir :

Consultation des organismes communautaires : Une rencontre avec les organisations communautaire est à prévoir afin de présenter le projet, d'identifier les impacts possibles sur leurs organisations en termes de services à la population et voir comment on peut les soutenir. Cette rencontre se fera en collaboration avec la CCHM.

Audiences du BAPE Manawan : Les audiences devaient se tenir le 27 février, elles ont été reportées au 25 mars et annulées avec la situation du COVID-19. Les commissaires poursuivent leur discussion auprès des instances de Manawan afin d'identifier une solution pour permettre que la communauté soit consultée.

5. Rapport Norda Stelo – Suites à réaliser (point statutaire)

Dépôt du rapport:

Mme Chapdelaine s'est assurée du suivi et de la conformité du dépôt auprès des instances du BAPE. La modification du titre a également été faite.

Éléments du rapport qui nécessite un suivi :

Un tableau des points à surveiller selon l'analyse de Norda Stelo a été rédigé par Mme Chapdelaine et envoyé par courriel aux membres avant la rencontre. À cet effet, il est demandé aux membres **de prioriser leurs préoccupations afin de réaliser un échéancier de suivi et/ou d'ajouter d'autres préoccupations.**

Considérant que plusieurs des points à surveiller ont déjà fait l'objet de modifications ou de réponse auprès du BAPE ou du ministère, **NMG ajoutera au tableau, les éléments de réponse afin d'avoir un portait complet des éléments à suivre.**

Il est convenu qu'à la prochaine rencontre :

- ✓ Colliger d'autres préoccupations s'il y a lieu
- ✓ Former un comité de travail
- ✓ Identifier un mécanisme de suivi

6. Comité de suivi

Nouveau Monde a la responsabilité de mettre sur pied un comité de suivi. C'est une exigence du MERN et devra être en fonction 30 jours après l'octroi du bail minier.

Afin de bien comprendre le mandat d'un comité de suivi, il est présenté aux membres ce qu'est un comité de suivi et ce qui n'est pas un comité de suivi selon le guide des bonnes pratiques du MERN 2018. Tel que discuté lors de la dernière rencontre, actuellement le comité d'accompagnement rencontre l'ensemble des exigences demandées par le ministère pour le comité de suivi (composition, mandat, etc.).

Les membres sont invités à échanger sur leur vision du futur comité de suivi :

Propos échangés en lien avec un processus de communication et de suivi :

- Le comité doit se doter de mécanismes de communication afin d'être plus visible et présent au sein de la communauté;
- Le mandat et le fonctionnement du comité de suivi devraient être expliqués à la population;
- Le comité de suivi devrait être un espace entre le citoyen et la minière.
- Le comité de suivi devrait agir comme mécanisme de liaison afin de s'assurer que les préoccupations ou questions des citoyens soient transmises à NMG par le comité de suivi (ex. une adresse courriel);

Propos échangés en lien avec le statut et la gouvernance:

- Le comité doit rester centré sur les objectifs de ce qu'est un comité de suivi, on se doit de suivre les objectifs et les travaux de la mine;
- Le comité doit garder un esprit critique des informations transmises par NMG. Il faudra aller chercher au besoin de l'expertise à l'extérieur.

Le comité devra avoir une structure organisationnelle adéquate et les règles de gouvernance du comité de suivi comporteront ces éléments : composition, procédure de fonctionnement, etc.).

Suite à ces échanges, il est convenu de former un comité de travail et de mettre le comité de suivi comme point statutaire à l'ordre du jour, afin d'assurer la mise en œuvre prévue pour l'an prochain (+ ou -4 rencontres du comité d'accompagnement).

Entre temps, les membres sont invités à approfondir les modalités et le fonctionnement d'un comité de suivi, en visitant le : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite_sociale_complet_MERN.pdf?1566241098

7. Plan d'intégration au territoire (PIT)

M. Gauthier présente les grandes lignes du PIT.

Le PIT est une mesure d'atténuation qui vise une meilleure cohabitation avec la vocation récréotouristique et la villégiature présentement au pourtour du site minier projeté.

Le PIT présente 3 volets.

1. Les sentiers de vélos de montagne et multi-usages et belvédères (plan d'aménagement par Sentiers Boréals);
2. Le pavillon d'accueil (centre d'interprétation du graphite, visite de la mine et espace café) sera le point de départ des sentiers et permettra l'accès au lac aux Pierres;
3. Développement pour du logement afin de mettre en valeur les terrains acquis par NMG au Domaine Lagrange.

M. Allard souligne qu'il serait pertinent de compléter l'offre résidentielle disponible dans nos villages avant d'offrir de nouvelles offres. En effet, St-Zénon est présentement en développement résidentiel. Avec la construction de la mine et la venue de nombreux travailleurs dans la région, la municipalité de St-Zénon est invitée à présenter son projet auprès de NMG et de la CCHM afin de bonifier la liste des hébergements disponibles dans la région et permettre d'orienter ces nouveaux résidents.

Création d'un OBNL

Afin de réaliser la mise en œuvre du PIT, la création d'un OBNL pour assurer l'opérationnalisation et le développement du **volet récréotouristique**.

L'incorporation d'un l'OBNL exige l'identification d'au moins trois administrateurs qui formeront le conseil d'administration provisoire. Il est proposé qu'un représentant de NMG (1), de la Municipalité de SMDS (1) et d'un citoyen de SMDS compose ce CA provisoire. Après discussion, il est convenu par les membres de créer un OBNL dont le mandat consisterait à assurer la mise en œuvre et l'opérationnalisation du Plan d'intégration au territoire pour le volet récréotouristique.

RÉS : 20200330-01 :

- Considérant que le plan d'intégration est une mesure d'atténuation qui vise une meilleure cohabitation du projet minier avec la vocation récréotouristique et la villégiature présentent au domaine Lagrange;
- Considérant que le plan d'intégration résulte des travaux des membres du comité de travail issu du comité d'accompagnement et d'autres parties prenantes;

Sur résolution, il est proposé par France Chapdelaine et secondé par Julien Charette de procéder à la création d'un OBNL afin de légitimer l'ensemble des travaux. Adopté à l'unanimité.

8. Divers

Aucun point n'a été soumis

9. Prochaine date de rencontre et sujets

Présentation et adoption du calendrier statutaire du comité.

- 19 mai 2020
- 22 septembre 2020
- 24 novembre 2020
- 12 janvier 2021

Les rencontres ont lieu à NMG situé au 331 rue Brassard, à 17h30 ou par vidéo conférence selon les mesures sanitaires Covid-19 à respecter.

Sujets de la prochaine rencontre :

- Suivi Rapport Norda Stelo
- Comité de suivi

10. Évaluation et conclusion

Les membres sont invités à soumettre en tout temps des points à l'ordre du jour et à communiquer avec NMG pour des informations ou des questions concernant le projet. On qualifie la rencontre d'intéressante et de très bien, même si cette dernière est réalisée à distance compte tenu de la COVID-19.

Prise de note : Isabelle Levasseur